

# FÉDÉRATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE RENCONTRES



fédération des centres  
de loisirs et de rencontres

RAPPORT  
ANNUEL  
2024



# LES MEMBRES DE LA FCLR



[www.preenbulle.ch](http://www.preenbulle.ch)

[www.preenbulle.ch](http://www.preenbulle.ch)



# TABLE DES MATIÈRES

---

- MOT DE LA PRÉSIDENTENCE
- DÉPART À LA RETRAITE DE NATHALIE CHOLLET
- LE DÉMÉNAGEMENT AU CŒUR DU CANTON
- RENFORCEMENT DU COMITÉ FCLR
- LE NOUVEAU FORMAT D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVEC ATELIERS, FOCUS SUR LE CAHIER DES CHARGES DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION
- NOUVELLE ORGANISATION FCLR
- UNE NOUVELLE PRÉSIDENTENCE FÉMININE À LA FCLR
- OUVERTURE ET SIGNATURE DE L'ASSOCIATION Ô-P'TIT-SAC
- RETOUR SUR LE FORUM DES MQ 2024 AU SUJET DE L'ACCUEIL LIBRE
- RAPPORTS FINANCIERS
- IMPRESSUM
- LA CULTURE DU LIEN ASSOCIATIF





# MOT DE LA PRÉSIDENTENCE

« C'EST PARTI ! »

Comme je l'ai annoncé lors de ma nomination en tant que présidente du comité de la FCLR, je souhaitais remettre les préoccupations des membres au centre de nos débats et réflexions.

L'arrivée de nouveaux membres a dynamisé le comité qui s'est employé à faire sien les réflexions débutées l'année précédente.

Le déménagement de nos bureaux à la MIA, adresse plus centrée en ville, nous permet d'avoir de plus nombreuses visites et contacts.

Au niveau de la FCLR, nous souhaitons renforcer les liens avec les comités et repenser les formations au plus proche des questionnements des bénévoles. Rendre nos AG plus conviviales avec un moment dédié aux échanges sur différentes problématiques. Réfléchir à une formation pour les nouveaux membres de comité quant à leur rôle et leurs responsabilités.

Repenser le fonctionnement de notre secrétariat afin d'être plus réactifs et de mieux répondre aux attentes de la fédération.

Ces plannings d'actions nous ont occupés sur la fin de l'année 2024.

Vis-à-vis de la FASE et dans nos diverses commissions, il est important de défendre la posture de la FCLR, à savoir :

- Défendre le rôle de la FCLR
- Défendre l'associatif
- Défendre notre rôle d'employeur terrain
- Défendre l'indépendance des comités.

Je remercie ici nos délégués pour leur engagement qui ne fait pas défaut.

Lors de la création de nouveaux quartiers il est important pour la FCLR qu'une réflexion soit menée à la création d'un lieu avec la participation des habitants. Nous restons donc attentifs à cet aspect important avec l'arrivée de nombreux nouveaux quartiers.

Un tout grand merci aux coordinateurs qui nous aident dans nos diverses missions.

Merci aux secrétaires de répondre aux diverses demandes.

Merci à vous, bénévoles, qui offrez de votre temps pour faire vivre votre maison de quartier.

  
**HÉLÈNE HYDE**  
Présidente



# DÉPART À LA RETRAIRE DE NATHALIE CHOLLET



Après plus de dix années d'engagement au sein de notre fédération, Nathalie entame une nouvelle étape de sa vie avec son départ à la retraite. Tout au long de son parcours, elle a contribué activement à l'accompagnement des comités dont elle était référente, au développement de la communication et, en collaboration avec ses collègues, au suivi de la vie interne de notre structure.

Son travail et son implication ont marqué de nombreuses évolutions au sein de la fédération et son expérience a été précieuse pour structurer et accompagner les dynamiques associatives. Nous tenons à saluer son investissement et son professionnalisme durant toutes ces années.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle phase de vie et lui souhaitons une retraite épanouissante et riche en projets personnels de tous ordres.



# LE DÉMÉNAGEMENT AU CŒUR DU CANTON, NOUVEAU LIEU DE TRAVAIL

Ces dernières années, la FCLR a pu fêter respectivement ses cinquante ans d'existence ainsi que les trente ans de la charte. Comment envisager les prochaines années de la FCLR ? La fédération, faîtière et partenaire, a vu des arrivées et des départs et s'est restructurée. Il manquait cependant un autre changement. La fédération s'est tout d'abord située en ville, à la rue Lamartine. Du reste, pour l'anecdote, la plaque FCLR figure toujours sur place, telle une relique d'un autre temps. L'exiguïté de ces locaux ainsi que la démolition de cette maison a motivé le comité de l'époque à chercher un endroit plus spacieux et c'est à Vernier village que la FCLR a emménagé. La fédération a ainsi occupé ces locaux pendant environ dix ans.

Au début de l'année 2024, une annonce pour de magnifiques locaux au centre ville dans la mythique Maison internationale des associations retient toute l'attention de l'équipe, qui soumet une demande au comité. Celui-ci valide alors cette proposition avec enthousiasme. Et c'est rapidement que la fédération reçoit un avis positif du Conseil de fondation de la MIA pour rejoindre ce local. Cette nouvelle domiciliation de La FCLR profite ainsi de synergies intéressantes puisque diverses surfaces sont louées par des associations locales et internationales.

Après un été de mise en carton, d'archivage et d'un immense tri, l'équipe a pu préparer ce déménagement historique. Et c'est en Septembre 2024 que la migration du secrétariat de la FCLR pour le centre-ville, à côté de Plainpalais, s'est concrétisée. Il est encore bien trop tôt pour faire un bilan de ce nouveau lieu. Mais nous avons déjà relevé un certain nombre d'aspects très positifs grâce à la proximité de l'hypercentre de Genève. Ce sont déjà de nombreuses réunions qui se tiennent au sein du bureau, certaines prévues et d'autres plus improvisées. Ceci quand des collègues du réseau, des membres d'associations FCLR et autres personnes qui s'intéressent aux activités de la FCLR arrivent en nos bureaux. Cette présence permet un nouveau rapprochement et un meilleur dynamisme, tant du côté de l'équipe que du comité.

Vous le lisez plus haut, la FCLR est en pleine restructuration! Le maître mot de ce processus réside dans une plus grande proximité avec les membres au sein des associations et leurs préoccupations quotidiennes. Ce déménagement porte une grande symbolique dans la mise en œuvre de cette nouvelle structure, nouvelle dynamique et nouvel élan pour répondre au mieux aux enjeux du futur de la fédération. En conclusion, fidèles à leurs valeurs participatives, le comité et l'équipe se réjouissent de développer encore ces liens avec vous, membres de la FCLR. La centralité de la nouvelle adresse laisse envisager plus d'événements et de rencontres à votre attention. Ceci tout en favorisant les contacts entre la FCLR et la cité.



# RENFORCEMENT DU COMITÉ FCLR

---

Lors de la dernière AG ordinaire de la FCLR, ce n'est pas moins de six candidat.e.s qui ont souhaité rejoindre le comité de la FCLR. Ce renfort absolument bienvenu a permis également de voir élire de nouveaux représentants des centres au sein du Conseil de Fondation. Petit rappel, et selon les statuts de la FCLR, le comité est composé au minimum des cinq délégué.e.s siégeant au conseil de fondation de la FASe. Les membres qui siègent au conseil sont désignés lors d'élections au cours de l'assemblée générale ordinaire de la FCLR. Ces personnes sont ensuite nommées au conseil de fondation par arrêté du Conseil d'Etat. Le mandat de la législature au sein du conseil de fondation est de 4 ans pour la législature débutant en 2025.

Nous évoquons dans les derniers rapports d'activité qu'une réorganisation était en cours au sein de la FCLR. C'est durant cette année 2024 que les nouvelles commissions ont débuté leur travail. Cette ambitieuse nouvelle organisation a permis à ses nouveaux membres et aux anciens de répartir le travail sur un nombre plus important de personnes. Ce mouvement de changement a permis, pour reprendre la formule consacrée, de créer un nouveau souffle. Ce renouveau a permis d'identifier un certain nombre de changements et de chantiers sur lesquels il fallait mobiliser les forces vives nouvellement engagées, pour mieux répondre à vos attentes.

Nous ne pouvons que souhaiter bon vent et bonne navigation à ce nouveau comité qui représente également la diversité des centres, leurs typologies et leurs localisations. Ledit comité, renforcé, se réjouit de pouvoir encore mieux identifier les problématiques que vous vivez dans vos associations et trouver des outils de soutien valables.

C'est aussi le moment de saluer un engagement bénévole qui vient s'ajouter aux responsabilités de nos membres de comité au sein de leur association respective et qui démontre parfaitement la dynamique volontaire dans laquelle s'inscrit ce processus.



# LE NOUVEAU FORMAT D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## Des thèmes qui vous intéressent

Le nouveau format d'assemblée générale avec ateliers et focus sur le cahier des charges de l'équipe de coordination avait été testé à la MIA lors d'une AG en 2022, avec le concours d'un intervenant. Mais c'est en 2024 que le procédé, sur l'impulsion de la nouvelle présidence, est devenu une pratique. Les thèmes abordés durant cette année sont les suivants. Le 17 septembre, les délégué.e.s ont pu travailler sur « Recueil des principaux besoins des comités, Atelier participatif en petits groupes » et un autre atelier le 5 décembre : « Qu'attendent les comités du coordinateur et ou de la coordinatrice FCLR ? ». Donc, des AG où la prise de parole des membres est favorisée. Ces ateliers présentent deux aspects. Le premier est celui de favoriser la prise de parole et les échanges entre participants. Le second permet de récolter de précieux éléments concernant les préoccupations et besoins des centres. Ces éléments sont pris en compte et analysés par le comité et l'équipe afin de trouver une ou des manières d'y répondre. C'est grâce à des groupes de travail institués ou ad hoc que ces problématiques sont traitées.

## Un format de 2h00, pile

“Les interminables AG de la FCLR”. Voici les retours fréquents de nos membres. Le comité a décidé de se saisir de cette problématique afin de gagner en efficacité. Pour ce faire, les ordres du jour ont été mieux précisés. Les débats sont minutés tout en respectant le point de vue de chacun. L'animation tend à mieux cadrer les débats dans l'idée de parvenir à des décisions et à avancer. Une meilleure gestion du temps permet également de faciliter les rencontres entre associations de centres.

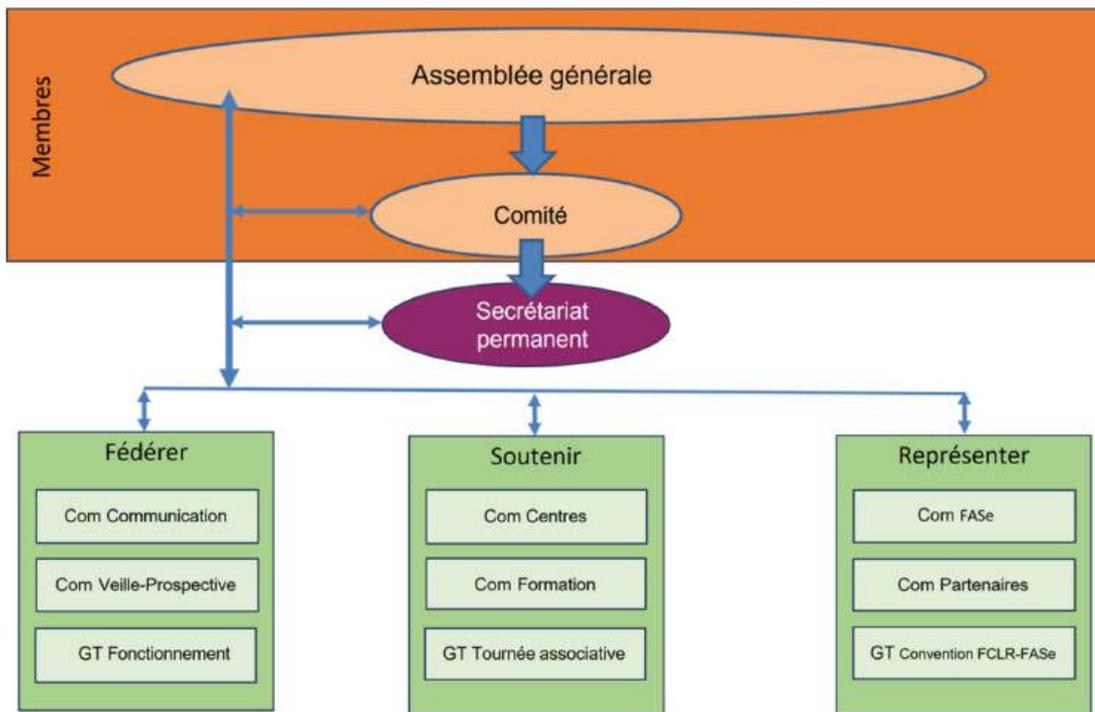
La volonté du comité est de se rapprocher des préoccupations des membres et de faciliter les rencontres et synergies. Dans cette perspective les AG “nouveau format” apportent désormais de l'eau à ce moulin. L'idée est également de choisir avec soin les lieux des AG afin de découvrir des projets, animations ou pratiques particulières inspirantes pour tous.

## Votre coordination fédérative

Cela fait plusieurs années que la coordination fédérative cherche à préciser son mandat et son approche à l'égard des membres. Ce travail a pu perdurer en cette année 2024 et nous espérons pouvoir communiquer de manière plus précise à ce sujet. Permettez nous de vous livrer une citation de la vision d'un membre des Créateliers et qui nous inspire pour la poursuite de nos activités : « Le coordinateur joue un rôle clé dans la réussite des projets de la FCLR et dans la satisfaction des adhérents en veillant à ce que chaque activité se déroule dans les meilleures conditions ».



# NOUVELLE ORGANISATION FCLR



Composition : membres d'associations FCLR

- invitation à chaque AGO et ouverture en tous temps aux personnes qui souhaitent participer, de manière durable ou ponctuelle selon le dossier
- participation selon ses centres d'intérêts
- recherche proactive de compétences

Pilotage : 1 membre de la commission désigné-e par les membres qui la composent.

Accompagnement : 1 coordinatrice ou coordinateur qui aide à l'organisation et au suivi des séances.

Fonctionnement : la commission

- s'auto-organise et peut créer et/ou mandater des groupes de travail si nécessaire,
- rend systématiquement compte à l'AG des enjeux, travaux entrepris, actions menées,
- présente un rapport annuel à l'AGO.

# UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE FÉMININE À LA FCLR - UN NOUVEAU SOUFFLE

6 juin 2024 : Hélène Hyde est élue à la présidence de la fédération. 10 ans se sont écoulés avant qu'une femme ne préside à nouveau la fédération. En effet, en 2014, Katia Merlino cédait la place à Bernard Dosso qui à son tour, céda la présidence à Pascal Thurnherr, lequel fut vivement remercié pour son investissement lors de l'assemblée générale du 6 juin.

Engagée dans la Maison de quartier de Thônex depuis plus de 20 ans, Hélène dispose d'une longue expérience de gouvernance associative. Une maison de taille, profondément ancrée dans l'animation socioculturelle, qui rappelle ces objectifs dans son projet institutionnel : « mettre en relation des acteurs (...) afin de favoriser la communication et la participation, permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes, favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel ».

Très attachée à la participation des bénévoles, Hélène a souhaité donner un nouveau style et un nouveau souffle. « Il faut des assemblées générales plus courtes, plus participatives ». Les mots d'ordre sont donnés : faire plus de place à la parole des bénévoles, clarifier les rôles et les mandats. Et les chantiers à la fédération ne manquent pas : gestion RH, nouvelles commissions, groupes de travail, poursuite de la négociation de la convention FCLR-FASe. Autant de dossiers qu'il s'agit de découvrir et de reprendre en main dans l'esprit collectif propres aux comités bénévoles.

Une année marquée par une nouvelle présidente mais également par une nouvelle trésorière : Patricia Richard et donc, un comité renouvelé que nous saluons et remercions pour son travail.

L'assemblée générale ordinaire a été également l'occasion de renouveler les sièges au conseil de fondation de la FASe. L'assemblée a d'abord approuvé la demande du Conseil d'Etat de respecter la proportion de 40% du sexe le moins représenté dans les candidat.es proposé.es par la FCLR. Il est important sur ce point de rappeler que c'est le Conseil d'Etat qui nomme les membres. Ainsi les représentant.es des centres désigné.es et nommé.es par le Conseil d'Etat jusqu'en 2029 ont été : Hélène Hyde, Patricia Richard, Jean Chal, Paul Glauser et Pascal Thurnherr, alors que Anna Conti et Gilles-Olivier Bron ont été élus en tant que suppléant.es.

Depuis le 1er janvier, la Présidente siège donc au conseil de fondation de la FASe et est présente au bureau. Autant de nouvelles tâches qui impliquent diplomatie et ténacité. Un défi supplémentaire dans un agenda déjà très chargé assuré avec positivisme et énergie.



# ADHÉSION DE L'ASSOCIATION Ô-P'TIT-SAC ET SIGNATURE DE LEUR PREMIÈRE TRIPARTITE



Lors de notre assemblée générale du 7 mars 2024, la 48ème association de centre a rejoint la fédération. Un véritable plaisir de voir une nouvelle association de centre naître, une histoire incroyable qui fait un joli pied de nez aux discours répétés sur la fin de la participation citoyenne.

Ô P'tit Sac est le fruit d'une mobilisation qui a commencé il y a plus de 10 ans : des habitant.e.s s'engagent alors pour animer un quartier très résidentiel qui ne cesse de se développer. Qu'il s'agisse de nouveau quartier ou de l'urbanisation croissante, le nombre de logements augmente souvent plus vite que le nombre d'infrastructures ou d'équipements collectifs. C'est dans ce contexte que les habitant.es se sont réuni.es, faisant pression sur les autorités pour réclamer une maison de quartier.

En 2019, la magistrate à la tête du département de la cohésion sociale propose de lancer une démarche participative à des habitant.es réuni.es à l'école de Chandieu : autant de personnes déjà engagées dans des associations ou simplement soucieuses de se mobiliser pour leur quartier.

A l'heure du confinement, alors que les mesures sanitaires ordonnent le repli sur soi, certains habitant.es se connectent avec pour projet de créer une association. La démarche participative se poursuit en 2021 et en décembre, l'association Ô P'tit Sac est créée.

L'association se distingue dans un premier temps par ses actions pour animer le quartier : Bonhomme hiver, marché de Noël, Sapin participatif... entre 500 à 900 habitant.e.s participent, l'association démontrant ainsi sa capacité à mobiliser, organiser et à travailler en partenariat avec les différents acteurs du quartier.

En parallèle, l'association poursuit l'objectif de créer une nouvelle maison de quartier dans les bâtiments route de Ferney en face de l'hôtel Intercontinental. Un groupe de bénévoles « Maison de quartier » est à l'œuvre pour travailler sur les plans et les équipements avec les architectes et la Ville de Genève.

En attendant, Ô P'tit Sac a lancé en 2023 son premier centre aéré avec 16 enfants de 6 à 10 ans, en utilisant les locaux parascolaires. Opération réussie et répétée en 2024 avec 4 centres aérés : 1 à Pâques, 2 en juillet et 1 en octobre.

2025 a commencé sous les meilleurs auspices avec le prêt de locaux provisoires dans une villa abritant des renards et un budget pour constituer une véritable équipe. Que de nouveaux défis pour un comité constitué de 11 femmes avec à sa tête une coprésidence de caractère. Une sacrée équipe qui nous impressionne et qui, sans aucun doute, continuera de nous surprendre.



# RETOUR SUR LE FORUM DES MQ 2024 AU SUJET DE L'ACCUEIL LIBRE

Le forum des Maisons de Quartiers 2024 organisé par la ville de Genève a lieu chaque année en alternance avec une version « grand format » et une version « petit format ». Cette année il s'agissait d'un petit format en soirée. Les centres de la ville sont consultés par le biais de la CCV, la coordination des centres ville, afin de trouver une thématique qui intéresse le plus grand nombre.

Cette année, c'est la thématique de l'accueil libre qui a été choisie et approuvée par la magistrature de la ville. La coordination a été partie prenante de l'organisation de ce forum en collaboration avec les membres d'associations et des professionnels. C'est durant de foisonnantes réunions de travail que le sujet choisi a pris vie. Il s'agit d'un excellent exemple de collaboration partenariale entre une commune, des professionnels et la coordination de la FCLR.

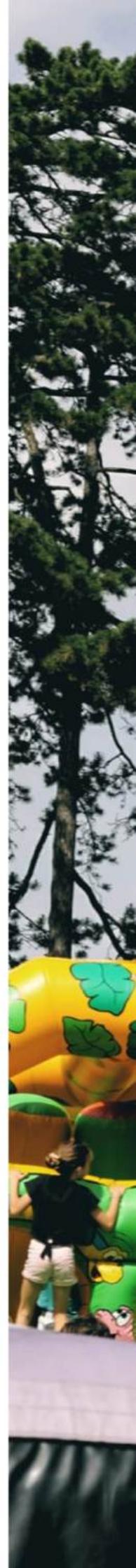
C'est dans cet état d'esprit participatif et partenarial que la soirée a été organisée au sein de la nouvelle adresse de la FCLR, la Maison internationale des Associations. L'idée était de proposer des ateliers participatifs animés par le comité d'organisation. Ce n'est pas moins de quatre ateliers qui ont été organisés. Le premier « L'animation socioculturelle à l'encontre de l'érosion du soutien naturel », le second « Un accueil qui rend acteur par une intense présence mineure », donné par la MQ de Plainpalais et des Acacias, le troisième, « Une invitation à aller vers l'accueil libre, ensemble », par la coordination FCLR, le quatrième « Maison de quartier en 2050 » par le service de sociologie de l'UNIGE. Ces ateliers ont permis de riches échanges entre les participants, les membres des associations de centre et les professionnels.

Ces ateliers permettent d'échanger sur des thématiques, d'abord entre les membres d'association et les professionnels mais favorisent également les échanges de pratiques au sein des centres de la Ville de Genève. Ces partages d'expériences permettent de se rendre compte de la diversité des manières de faire.



# BILAN FCLR AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Annexe	Année 2024 CHF	Année 2023 CHF
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités			
Caisse		44.10	289.35
CCP		48'402.47	61'923.97
Banques		0.00	0.00
Total des liquidités		<b>48'446.57</b>	<b>62'213.32</b>
Autres créances et stocks			
Débiteurs usagers		24'345.80	33.00
Comptes courants et autres débiteurs		16'434.75	10'517.30
Créanciers sociaux		0.00	0.00
Stocks		0.00	0.00
Total des autres créances et stocks	5	<b>40'780.55</b>	<b>10'550.30</b>
Actifs transitoires			
Charges comptabilisées d'avance		1'267.39	395.67
Produits à recevoir		0.00	0.00
Comptes d'attente		0.00	0.00
Total des actifs transitoires	6	<b>1'267.39</b>	<b>395.67</b>
<b>Sous-total actif circulant</b>		<b>90'494.51</b>	<b>73'159.29</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Terrains, parcelles et bâtiments	7	0.00	0.00
Mobilier (Valeur Comptable Nette)	7	18'256.57	21'065.27
Machines et matériel (VCN)	7	0.00	0.00
Matériel informatique (VCN)	7	3'377.05	0.00
Véhicules (VCN)	7	0.00	0.00
Matériel audiovisuel (VCN)	7	0.00	0.00
Equipement de bureau (VCN)	7	0.00	0.00
<b>Sous-total actif immobilisé</b>		<b>21'633.62</b>	<b>21'065.27</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>112'128.13</b>	<b>94'224.56</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Fonds étrangers</b>			
Engagements courants			
Fournisseurs		0.00	0.00
Créanciers sociaux (y/c salaires à payer)		0.00	0.00
Autres créanciers		0.00	0.00
Dépôts et cautions clés		0.00	0.00
Total des engagements courants		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Engagements à court, moyen et long terme			
Découvert de trésorerie		0.00	0.00
Emprunts	9	0.00	0.00
Total des engagements à courts, moyen et long terme		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Provisions et fonds d'investissements			
Provision débiteurs douteux	10	0.00	0.00
Provisions pour charges futures à caractère de réserve	10	7'000.00	10'500.00
Fonds d'investissements	11	21'633.62	0.00
Total des provisions et fonds d'investissements		<b>28'633.62</b>	<b>10'500.00</b>
Passifs transitoires			
Charges à payer		830.90	1'5732.27
Charges estimées à payer		6'000.00	32'850.00
Produits reçus d'avance		0.00	0.00
Fonds affectés à court et à moyen terme		0.00	0.00
Total des passifs transitoires	12	<b>6'830.90</b>	<b>48'582.27</b>
<b>Sous-total fonds étrangers</b>		<b>35'464.52</b>	<b>59'082.27</b>
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres au 1er janvier		35'142.29	60'782.98
Résultat de l'exercice		41'521.32	-25'640.69
Fonds propres au 31 décembre	13	<b>76'663.61</b>	<b>35'142.29</b>
<b>Sous-total fonds propres</b>		<b>76'663.61</b>	<b>35'142.29</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>112'128.13</b>	<b>94'224.56</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

REVENUS	Annexe	Année 2024 CHF	Budget 2024 CHF	Année 2023 CHF
Subvention cantonale non monétaire (pièce FASE)	14	762'905.60	0.00	685'301.83
Subventions cantonales monétaires		125'000.00	125'000.00	125'000.00
Subventions communales non monétaires (pièces FASE)	14	0.00	0.00	0.00
Subventions communales monétaires	15	0.00	0.00	0.00
Autres subventions et dons & Dons Loterie romande	16 & 17	0.00	0.00	0.00
Participations des usagers	18	0.00	0.00	0.00
Produits des ventes	19	495.90	0.00	0.00
Dédommagements de tiers	20	3'241.93	100.00	0.00
Cotisations des membres		18'994.90	18'800.00	18'599.59
Autres contributions	21	9'448.60	4'000.00	0.00
Revenus des biens	22	75.77	0.00	47.64
Dissolution des fonds d'investissement	23	5'510.35	0.00	20'000.00
<b>Sous-total des recettes</b>		<b>925'673.05</b>	<b>147'900.00</b>	<b>848'949.06</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires payés par la FASE		634'435.25	0.00	552'510.30
Salaires payés par le centre		0.00	0.00	0.00
Charges sociales payées par la FASE		104'324.33	0.00	125'446.79
Charges sociales payées par le centre		3'000.00	0.00	5'044.84
Autres charges de personnel payées par la FASE		3'750.00	0.00	1'744.74
Autres charges de personnel payées par le centre		3'850.00	3'500.00	3'706.35
Total des charges de personnel	24	<b>749'359.58</b>	<b>3'500.00</b>	<b>688'453.02</b>
<b>Biens et services</b>				
Fournitures de bureau, documentation	25	1'108.85	2'200.00	1'448.35
Mobilier, machines, véhicules	25	1'334.05	6'300.00	5'187.70
Energie et autres charges locatives	25	731.25	900.00	807.73
Valeur des charges payés par des tiers	25	0.00	0.00	0.00
Autres fournitures et marchandises	25	793.20	500.00	5'387.30
Entretien des immeubles	25	65.75	200.00	150.00
Entretien de l'objet mobilier	25	1'359.60	2'200.00	2'681.45
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	25	63'484.71	63'354.00	56'405.59
Valeurs locatives des bâtiments payés par des tiers	25	0.00	0.00	0.00
Dédommagements	25	6'107.27	8'155.00	9'830.80
Prestations de service et honoraires	26	57'295.11	59'700.00	55'318.86
Frais association	25	1'042.50	1'000.00	48'577.45
Total des biens et services		<b>133'322.29</b>	<b>144'509.00</b>	<b>185'795.23</b>
<b>Amortissements et divers</b>				
Amortissements ordinaires	7	5'510.35	0.00	1'404.50
Diminution de créances et divers		0.00	0.00	0.00
Constitution de fonds d'investissement	11	0.00	0.00	0.00
Total des amortissements et divers		<b>5'510.35</b>	<b>0.00</b>	<b>1'404.50</b>
<b>Impôts immobiliers</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Subventions redistribuées</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Sous-total des charges</b>		<b>888'192.22</b>	<b>148'009.00</b>	<b>875'652.75</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>37'480.83</b>	<b>-109.00</b>	<b>-26'703.69</b>
<b>Produits et charges exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels	29	41'187.23	0.00	1'694.95
Charges exceptionnelles	30	37'146.74	0.00	631.95
<b>Total éléments exceptionnels</b>		<b>4'040.49</b>	<b>0.00</b>	<b>1'063.00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>41'521.32</b>	<b>-109.00</b>	<b>-25'640.69</b>



# TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

## 146.03 Matériel informatique

Taux : 25 % à 4 ans

Acquisitions	Ordinateurs et matériel référence 2	Total
Date d'acquisition	29.04.2022	
Valeur initiale	10'806.60	10'806.60
Amort... 2022	-2'026.25	-2'026.25
Amort... 2023	-2'701.65	-2'701.65
Amort... 2024	-2'701.65	-2'701.65
Amort... 2025	-2'701.65	-2'701.65
Amort... 2026	-675.40	-675.40
Amort... 2027		0.00
<b>Situation au 31 Décembre 2024</b>		
Cumul des amort.	-7'429.55	-7'429.55
Valeur nette	3'377.05	3'377.05



Le cours "trésorerie" avec l'ancien Président de la FCLR, Bernard Dosso, qui tire sa révérence après tant d'années d'engagement pour les bénévoles.



# ANNEXE I AUX COMPTES DE L'AN 2024

## Principes généraux

### Préambule

Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale du 25 Mai 2023.

### 1 Article I des Statuts - Constitution

#### 1.1 Durée

La Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (ci-après désignée FCLR) est constituée pour une durée indéterminée sous la forme d'une association sans but lucratif, politiquement et confessionnellement neutre, régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle a été créée en date du 22 avril 1971.

#### 1.2 Siège

Son siège est dans le canton de Genève, rue du Village 28, 1214 Vernier.

### Article II des Statuts - Objectifs

La FCLR a comme objectifs :

2.1 de regrouper les Centres de loisirs et de rencontres, les Jardins Robinson, les Terrains d'Aventures, les Maisons de Quartier ainsi que toute autre association poursuivant des buts similaires afin d'améliorer leurs possibilités d'action et de défendre leurs intérêts et ceux de leurs usagers.

2.2 de favoriser la coordination et la collaboration entre ses associations membres en tant que lieu d'échanges et de contact.

2.3 de représenter et de soutenir les principes définis par la charte cantonale du 22 septembre 1993 dont elle est signataire et les intérêts, notamment financiers, de ses membres auprès des autorités, de la FASE et du public.

2.4 de discuter et négocier avec les partenaires de la FASE et les syndicats la Convention Collective de Travail (ci-après CCT), ses règlements d'application et ses annexes.

2.5 de se prononcer lors de la constitution d'une nouvelle association de centre et offrir sa collaboration à cette occasion.

2.6 dans la mesure où une association lui en fait la demande, de lui apporter son soutien technique, éthique et administratif ou défendre ses intérêts, sans toutefois assumer les frais d'une action en justice.

2.7 d'offrir à ses membres des services utiles à l'accomplissement de leur mandat (assurances, formations, ...).

### 2 Composition du Comité de gestion

Présidente, Madame Hélène HYDE  
Trésorière, Madame Patricia RICHARD  
Membre, Madame Anna CONTI  
Membre, Monsieur Atsou KOSSI  
Membre, Madame Danièle WARYNSKI  
Membre, Monsieur Gilles-Olivier BRON  
Membre, Monsieur Hacene DEBBAH  
Membre, Monsieur Jean CHAL  
Membre, Monsieur Pascal THURNHERR  
Membre, Monsieur Paul GLAUSER  
Membre, Madame Sarah BENKRAM  
Membre, Madame Sonja HANACHI

### 3 Principe de comptabilisation



# ANNEXE II AUX COMPTES DE L'AN 2024

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Code des Obligations, des statuts, ainsi que des directives financières et du manuel d'utilisation du plan comptable de la FASE & de la FCLR.

## 4 Organe de révision

Madame Agnès GINDRE et Monsieur Anton JEKER, supplésés par Madame Ilse EMERY, ont été nommés par l'Assemblée Générale du 6 juin 2024 pour procéder à la vérification des comptes annuels, conformément à l'article 4.3 des statuts.

## Eléments relatifs à l'actif du bilan

Année 2024

Année 2023

### 5 Débiteurs douteux

Néant

### 6 Actifs transitoires

Détail du compte 130.01 "Charges payées d'avance" au 31.12.2024

CPA GSInformatique abonnement 01.01.2025-29.01.2025

CPA AXA Assurance responsabilité civile 2025

CPA AXA Assurance de choses 2025

CPA AXA Assurances taxes légales 2025

CPA Régie du Centre loyer parking extérieur janvier 2024

CPA Régie du Centre loyer parking extérieur février 2024

HETS taxe inscription formation 2024

Zoom abonnement janvier 2024

Total

1'267.39

395.67

100.75

0.00

386.80

0.00

725.90

0.00

53.94

0.00

0.00

90.00

0.00

90.00

0.00

200.00

0.00

15.67

1'267.39

395.67

Détail du compte 130.10 "Produits à recevoir" au 31.12.2024

Néant

0.00

0.00

Total

0.00

0.00

### 7 Actifs immobilisés

Aucun investissement excédant les CHF 3'000 n'a été effectué au cours de l'année.

Veuillez vous référer à l'annexe : tableau des amortissements au 31.12.2024.

Cependant, une immobilisation de CHF 10'806.60 a été constituée rétroactivement au 1er Janvier 2024. Il s'agit de matériel informatique acquis en Avril 2022 qui n'a jamais été immobilisé et qui ne figurait donc pas au bilan entre 2022 et 2023.

### 8 Valeur d'assurance incendie des biens assurés par l'association

Cette valeur est de CHF 55'000, réparti en CHF 50'000. pour les locaux de la rue des Savoises et CHF 5'000 pour les locaux de la rue du Village.

## Eléments relatifs au passif du bilan

Année 2024

Année 2023

### 9 Emprunts

Néant

### 10 Provisions

En 2024, la provision initiale de CHF 10'500, intitulée "Manifestations FCLR" et constituée en 2023 a été dissoute.

Une autre provision de CHF 7'000 a été constituée en prévision de dépenses concernant des travaux juridiques.

Il est à noter que cet élément avait été initialement pris en compte et comptabilisé dans le compte transitoire 250.02 en 2023. Cependant, la date où ces dépenses allaient avoir lieu s'est éloignée progressivement. Il est donc apparu plus logique de le reclasser en provision.

### 11 Fonds d'investissement



# ANNEXE III AUX COMPTES DE L'AN 2024

Cette année, la FCLR n'a pas acquis d'actifs égaux ou supérieurs à CHF 3'000 et n'aurait donc pas du constituer de nouveaux fonds d'investissement. La valeur des fonds d'investissement correspond à la valeur comptable nette des actifs immobilisés. Ces derniers sont disponibles sur l'annexe : tableau des amortissements au 31.12.2024.

Cependant, des fonds d'investissement, d'un montant total de CHF 31'871.87 ont été constitués rétroactivement, au 1er janvier 2024. Selon les directives FASE-FCLR, ces fonds auraient du être créés lorsque l'association a acquis plusieurs actifs d'une valeur conséquente, entre 2022 et 2023. Ces fonds d'investissement ont été dotés en charges exceptionnelles en 2024.

Comme les actifs immobilisés, la valeur des fonds d'investissement diminuera après chaque amortissement, année après année.

## 12 Passifs transitoires

	<b>6'830.90</b>	<b>48'582.27</b>
<u>Détail du compte 250.01 "Charges à payer" au 31.12.2024</u>		
318.21 - CAP Swisscom Décembre 2024	115.00	0.00
318.21 - CAP Swisscom Novembre 2024	254.20	0.00
318.21 - CAP Canon copies Octobre à Décembre 2024	196.05	0.00
318.21 - CAP SIG 29.10.24-31.12.24	149.05	0.00
318.21 - CAP MIA location de salle	116.60	0.00
318.21 - CAP Outils en ligne	3'000.00	0.00
319.04 - CAP AT5Visuals_FauchèreYan_30 ans charte TB 16.11.2023_video	0.00	1'575.00
319.04 - CAP Thalent_Favoreu Edith_30 ans charte TB 16.11.2023	0.00	500.00
308.01 - CAP Fase_Facture heures compl. Mme Osmani menage + lessive	0.00	3'044.84
318.90 - CAP Magnenat Luc_Avocat etudes avis de droit et statuts	0.00	2'701.10
319.04 - CAP BabVia_Aide manutention AG FCLR du 7 décembre 2023	0.00	290.40
319.04 - CAP Après-GE_30ans charte location salle le 16.11.2023	0.00	678.60
318.45 - CAP Neonomia_L.Bonnevie_Newsletter no 32 décembre 2023	0.00	3'231.00
312.00 - CAP SIG_octobre-décembre 2023	0.00	151.58
318.21 - CAP Swisscom_novembre décembre 2023	0.00	162.70
318.21 - CAP Peoplefone_frais téléphonie décembre 2023	0.00	52.30
308.01 - CAP Extourne_Frais ch.àpayer F.FASE_femme de ménage	0.00	-600.00
309.30 - CAP Fase_Facture supervision secrétariat perm. 50% M. Gross	0.00	1'744.75
319.04 - CAP Tumi de Oro_30 ans charte apéro dinatoire fête 21.09.2023	0.00	1'600.00
318.45 - CAP autres charges à payer issues de 2022	0.00	600.00
<b>Total</b>	<b>3'830.90</b>	<b>15'732.27</b>
<u>Détail du compte 250.02 "Charges estimées à payer" au 31.12.2024</u>		
318.68 - CAP FASE salaire nettoyeuse 2024	3'000.00	0.00
318.68 - CAP Provision_Coaching Commission RH FCLR	0.00	2'000.00
318.45 - CAP Provision_RA 2023	0.00	11'100.00
318.70 - CAP Provision_Révision clôture comptable	0.00	2'500.00
309.30 - CAP Provision_Formation vote électronique AG	0.00	450.00
311.02 - CAP Fase_Provision_Facture achat pot et rempotage plantes	0.00	500.00
316.01 - CAP Provision_Canon location sept-déc 2023	0.00	1'100.00
316.01 - CAP Provision_Canon copies octobre à décembre 2023	0.00	600.00
319.04 - CAP Provision_Prise PV AG du 7 decembre 2023	0.00	600.00
318.90 - CAP Provision_Prise PV comité FCLR durant supervision secr.perm	0.00	550.00
308.01 - CAP Fase_Provision_Facture 2.5% + lessive Mme Osmani	0.00	2'600.00
318.90 - CAP Provision_Mise en place Outils en ligne	0.00	3'000.00
314.00 - CAP Provision_Locaux nettoyage vitres	0.00	150.00
312.00 - CAP Provision_Locaux SIG eaux, énergie	0.00	200.00
318.90 - CAP Magnenat Luc_Provision pour travail sur statut	0.00	7'000.00
319.04 - CAP Provision_30 ans charte_finalisation vidéo Fauchère Yan	0.00	500.00
<b>Total</b>	<b>3'000.00</b>	<b>32'850.00</b>
<u>Détail du compte 250.03 "Produits comptabilisés d'avance" au 31.12.2024</u>		
Néant	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 13 Fonds propres

Le capital de l'association se chiffre à CHF 86'167.52, montant fixé lors du passage aux nouvelles directives comptables. Les résultats des exercices précédents se portent à CHF -51'025.23. La Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres réalise un bénéfice de CHF 41'521.32 pour cet exercice. Ce résultat sera affecté aux fonds propres du bilan.



# ANNEXE IV AUX COMPTES DE L'AN 2024

## Explications des rubriques du compte de résultat

Revenus	Année 2024	Année 2023
<b>14 Subventions cantonales non monétaires</b>		
Participation du Canton aux salaires (pièce FASE)	762'905.60	685'301.83
<b>Subventions cantonales non monétaires</b>		
Le Canton de Genève nous accorde une subvention de fonctionnement pour soutenir nos activités au service des associations.	125'000.00	125'000.00
<b>14 Subventions communales non monétaires</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Néant	0.00	0.00
Néant	0.00	0.00
Néant	0.00	0.00
<b>15 Subventions communales monétaires</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Néant		
<b>16 Dons Loterie romande</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Néant		
<b>17 Autres subventions et dons</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Néant		
<b>18 Participations des usagers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Néant		
<b>19 Produits des ventes</b>	<b>495.90</b>	<b>0.00</b>
1. Recettes Buvette fêtes	0.00	0.00
Néant		
2. Recettes travaux et prestations facturées	495.90	0.00
Il s'agit de la refacturation d'une salle mise à disposition.		
<b>20 Dédommagements de tiers</b>	<b>3'241.93</b>	<b>0.00</b>
Dédommagements de tiers issus de la FCLR.	3'241.93	0.00
Il s'agit essentiellement du remboursement par la FASE des frais de procès-verbalistes.		
<b>21 Autres contributions</b>	<b>9'448.60</b>	<b>0.00</b>
Autres contributions issues de la FCLR.	9'448.60	0.00
Il s'agit des contributions facturées à nos membres servant à couvrir les frais avancés par la FCLR pour les assurances protection juridique et véhicule Orion et la redevance ProLitteris. L'année passée, ces écritures étaient comptabilisées au crédit de comptes de charges et n'apparaissent donc pas ici sur la colonne 2023.		
<b>22 Revenus des biens</b>	<b>75.77</b>	<b>47.64</b>
Il s'agit essentiellement d'intérêts créditeurs sur notre compte de dépôt de garantie et de bonus liés à la carte de crédit.		
<b>23 Dissolution des fonds d'investissement</b>	<b>5'510.35</b>	<b>20'000.00</b>
La dissolution des fonds d'investissement neutralise parfaitement la charge des amortissements du point 7 du Compte de Résultat.		
<b>Charges</b>	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b>24 Charges de personnel</b>	<b>749'359.58</b>	<b>688'453.02</b>

# ANNEXE V AUX COMPTES DE L'AN 2024

Les charges de personnel les plus significatives sont principalement les suivants :

1. Salaires, charges sociales et autres charges de personnel FASE Ces chiffres sont issus de la pièce FASE. Depuis 2014, la FASE a introduit le compte 301.06, volontairement utilisé en crédit. Il remplace l'ancien compte 439.91 « Contributions diverses ». Cette disposition a été prise afin d'annuler un effet redondant connu mais qui devenait gênant dans le contexte du nouveau modèle de financement communal mis en place en 2014. Nous comptabilisons dans le compte 301.06 les montants que la FASE nous a facturés pour les heures complémentaires, les dépassements moniteurs, etc... S'il s'agit bien de recettes pour la FASE, cela doit cependant être considéré comme une diminution de charges dans notre pièce annuelle. En effet, les coûts salariaux relatifs figurent dans cette pièce aux rubriques 301.xx.xx.xx et 303.xx, 304.xx et 305.xx et également déjà dans notre comptabilité à travers l'enregistrement des factures que nous envoie la FASE. D'où cette nécessité d'éliminer l'effet redondant par le crédit d'un compte salaire.	742'509.58	679'701.83
2. Salaires payés par le centre Il s'agit du salaire estimé de notre femme de ménage refacturé par la FASE.	3'000.00	5'044.84
3. Charges sociales payées par le centre Néant	0.00	0.00
3. Autres charges de personnel du centre Ce montant est divisé de la manière suivante : taxe d'inscription pour formation coordinateur fédératif (CHF 200.00), frais de formation coordinateur fédératif (CHF 3'650.00).	3'850.00	3'706.35
<b>25 Frais généraux</b>	<b>76'027.18</b>	<b>130'476.37</b>
La variation des comptes regroupés sous le libellé "Biens et services", à l'exception de la sous-section "Prestations de services et honoraires", s'explique essentiellement par ce qui suit :		
1. Fournitures de bureau, documentation Néant	1'108.85	1'448.35
2. Mobilier, machines, véhicules La diminution de ces comptes s'explique notamment par le fait que contrairement à l'année précédente, il y a pas eu d'achat d'ordinateurs.	1'334.05	5'187.70
3. Energie et autres charges locatives Il s'agit de charges locatives, eau et électricité.	731.25	807.73
4. Autres fournitures et marchandises Sous l'impulsion de la Trésorerie, un effort drastique a été mené par le Comité et l'équipe afin de réduire les dépenses liées aux frais d'alimentation (bureau, séance du Comité, journée au vert et Assemblées Générales.	793.20	5'387.30
5. Entretien des immeubles Néant	65.75	150.00
6. Valeurs locatives des bâtiments payés par des tiers Néant	0.00	0.00
7. Dédommagements Ces comptes ont diminué de manière significative, notamment par l'intervention de la Trésorerie et du Comité, qui ont décidé, en partie, de renoncer à leurs propres indemnités au versement d'étranges.	6'107.27	9'830.80
8. Frais association La forte variation de ces comptes s'explique par le fait que l'année passée, il y a eu des dépenses considérables pour célébrer les 30 ans de la Charte. De plus, les frais d'alimentation liés aux Assemblées Générales et à divers événements étaient comptabilisés dans ces comptes là. Cette année, ces comptes regroupent les frais liés à une vidéo pour les 30 ans de la Charte et à des frais liés aux Assemblées Générales.	1'042.50	48'577.45
<b>26 Prestations de services et honoraires</b>	<b>57'295.11</b>	<b>55'318.86</b>

# ANNEXE VI AUX COMPTES DE L'AN 2024

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'ANNEE 2024

Parmi les comptes de cette sous-section, certains ont subi de grandes variations s'expliquant par ce qui suit :

1. Frais de téléphone et Internet La diminution de ce compte s'explique essentiellement par l'arrêt progressif de différents services (Zoom, GSInformatique et Peoplefone).	2'663.43	3'235.79
2. Frais de sortie Néant	0.00	0.00
3. Frais de transports Néant	60.00	0.00
4. Frais d'hébergement Néant	0.00	0.00
5. Honoraires fiduciaire et gestion Contrairement à l'année précédente, aucune fiduciaire n'a été mandatée pour dispenser des conseils ni effectuer de clôture comptable.	0.00	5'400.00
6. Autres honoraires et prestations de service Néant	11'719.34	10'586.19

### 27 Subventions redistribuées

Néant

### 28 Leasing

Néant

## Produits et charges exceptionnels

### 29 Produits exceptionnels

41'187.23

1'694.95

Cette somme se compose principalement des éléments suivants :

- CHF 10'806.60 : immobilisation rétroactive de matériel informatique acheté en 2022.
- CHF 10'500 : dissolution de la provision "Manifestations FCLR" constituée en 2023.
- CHF 8'073.29 : différence sur estimation de montants inscrits au compte transitoire 250.02.
- CHF 7'050 : dissolution de montants inscrits au compte transitoire 250.02.
- CHF 4'727.90 : dissolution rétroactive de fonds d'investissement matériel informatique acheté en 2022.

### 30 Charges exceptionnelles

37'146.74

631.95

Cette somme se compose principalement des éléments suivants :

- CHF 31'871.87 : constitution rétroactive de fonds d'investissement.
- CHF 4'727.90 : amortissements rétroactifs pour du matériel informatique pour les années 2022 et 2023.



# RAPPORT VÉRIFICATION DES COMPTES



## Rapport des vérificateur.trice.s de comptes pour l'exercice 2024

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 6 Juin 2024, les soussigné.e.s ont procédé, en date du 12 mars 2025, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2024.

Les comptes, les pièces justificatives et les comptes PostFinance courant, PostFinance Visa, dépôt de garantie BCGE nous ont été présentés et commentés par Messieurs Philippe Glauser et Arnaud Vanni, respectivement comptable et coordinateur fédératif.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

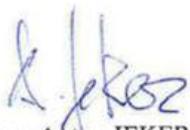
Nous pouvons déclarer que la comptabilité est parfaitement tenue et nous vous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2024 qui se soldent au 31 décembre 2024 par un bénéfice de **CHF 41'521.32.**

Nous tenons à remercier Madame Patricia Richard et Messieurs Philippe Glauser et Arnaud Vanni pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Genève, le 12 mars 2025

Les vérificateurs aux comptes

  
Madame Agnès GINDRE

  
Monsieur Anton JEKER

# COMITÉ & ÉQUIPE

## Le comité

- **Hélène Hyde**, Présidente, Présidente du comité de gestion de l'association de la Maison de quartier de Thônex
- **Patricia Richard**, Trésorière, Co-présidente du comité de gestion de l'association Ô P'tit Sac
- **Kossi Atsou**, Membre, Membre du comité de gestion de la Maison de quartier des Eaux-Vives
- **Sarah Benkram**, Membre, Membre du comité de gestion du Jardin Robinson d'Onex et Villa Tacchini
- **Gilles-Olivier Bron**, Membre, Membre du comité de gestion de l'association de la Maison de Quartier et Jardin Robinson Châtelaine-Balexert « Châbal »
- **Jean Chal**, Membre, Président du comité de gestion du centre de rencontres et de loisirs de Plan-les-Ouates Locados
- **Anna Conti**, Membre, Vice-Présidente du comité de gestion de l'association de la Maison de quartier de Vernier-Village Le Quart'île et de la Maison de Quartier du Plateau
- **Hacene Debbah**, Membre, Président du comité de gestion de la Maison de Jeunesse l'Eclipse
- **Paul Glauser**, Membre, Membre du comité de gestion de l'association La Source
- **Sonja Hanachi**, Membre, Membre du comité de gestion de l'association de la Maison de quartier des Avanchets
- **Pascal Thurnherr**, Membre, Co-président de la Maison de Quartier des Acacias
- **Danièle Warinsky**, Membre, Présidente du comité de gestion de la Maison de quartier de Plainpalais

## Coordinateurs.trices

- Nathalie Chollet
- Guillermo Montano
- Virginie Studemann
- Arnaud Vanni

## Secrétariat et comptabilité

- Nathalie Gantner
- Corinne Meier-Leuzinger
- Nathalie Lehmann Kiefer
- Philippe Glauser



# REMERCIEMENTS

La fédération remercie chaleureusement les membres de comités des centres qui ont œuvrés dans les commissions et groupes de travail de la FCLR.

La FCLR salue également l'engagement des membres sortant-es, des comités des associations de centres et leur souhaite plein succès dans leurs projets à venir.

Elle leur adresse, ainsi qu'à toutes et tous les bénévoles et professionnel·les, un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitantes et habitants, avides d'une meilleure qualité de vie dans leur quartier.

La fédération remercie vivement les associations qui ont accueilli ses assemblées générales :

La Maison de quartier de Carouge, le Centre de loisirs du Grand-Saconnex, la Maison de quartier Chausse-Coq, la Villa Tacchini ainsi que la Maison de quartier de Plainpalais.

Elle remercie en outre, les comités et les équipes des maisons de quartier qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations, de groupes de travail ou de séances d'information.

Le comité de la fédération remercie également :

M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat

M. Charles Beer, Président de la FASE

M. Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE

Les membres du Conseil de fondation de la FASE

Les membres du Collège de direction de la FASE

Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).



# IMPRESSUM

---

Conception et rédaction : Comité et Equipe FCLR

Graphisme : Arnaud Vanni

Photos : ATB, MQ Champel, le Spot, FCLR

Correction : Secrétariat FCLR

L'équipe et les membres du comité de la FCLR ont à cœur d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, notamment pour leurs publications. Dans cette optique, nous avons choisi de privilégier la version digitale lors de l'envoi de ce rapport d'activité. Sur demande à [secretariat@fclr.ch](mailto:secretariat@fclr.ch) vous pourrez toutefois en obtenir une version papier.

Avril 2025



# LA CULTURE DU LIEN ASSOCIATIF

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faîtière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre elles, elle rassemble aujourd'hui 48 associations membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent.

Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) auprès de qui elle représente ses membres.



fédération des centres  
de loisirs et de rencontres  
Locaux Rue des Savoises 11  
Poste Rue des Savoises 15  
022 344 89 90 1205 Genève  
fclr.ch secretariat@fclr.ch

